

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

Séance du 17 mars 2014

Nombre de Membres		
Présents	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
13	13	13
Date de la convocation : 10 mars 2014		
Date d'affichage : 10 mars 2014		

L'an deux mil quatorze, le dix-sept mars, à vingt heures trente minutes,
le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes RIOCREUX Stéphanie, CHILON Michèle, FRAISSE Marie-Neige, BATONNEAU Catherine, BENESTON Chrystèle, DÉZÉ Françoise, LAVIELLE Nelly.
MM. BOISDRON Claude, GILBERTON Luc, GUILBAUD Michel, HALLIEN Cyrille, NION Pierre, POTIRON Thierry.

Excusés :**06 : Délibération 2014-16 : TARIFS 2014 - REVISION**

Vote Pour : 13 Vote Contre : 0 Abstention : 0



Vu la délibération n°2014-05 en date du 10 février 2014,
Vu la présentation de Madame le Maire,
Considérant la nécessité d'en revoir certaines dispositions,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} mars 2014 comme suit :

Location de salle des fêtes :

Particulier :	La journée en semaine :	80 €
	La journée en week-end :	110 €
	Vin d'honneur :	80 €
Association communale :		Gratuit
Association hors commune	Avec billetterie :	1 € / entrée payante
	Journée:	50 €

Facturation de la remise en état (ménage + réparation) selon le coût réel.

Droit de place 10 € / an
pour marchands ambulants : (payable en une seule fois d'avance en début d'année)

Frais de fourrière : Pour les chevaux : Capture : 100 €
Pension : 10 € / jour

Cimetière : Concession pour 30 ans : 80 €
Concession pour 50 ans : 120 €

<u>Columbarium :</u>	Concession pour 15 ans :	380 €
	Concession pour 30 ans :	760 €
	Inscription sur la stèle du Jardin du souvenir :	30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2014-05 en date du 10 février 2014,
APPROUVE les tarifs municipaux à compter du 1^{er} mars 2014.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Stéphanie RIOCREUX

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture,
Le : 26 MARS 2014
Et publication ou notification,
Le

26 MARS 2014

